

POSITION DE LA FNAM – ENTRY-EXIT SYSTEM

Paris, le 25 février 2026

À l'approche de la saison estivale la FNAM appelle à garantir la fluidité aux frontières et à prévoir de nouvelles possibilités de dérogations

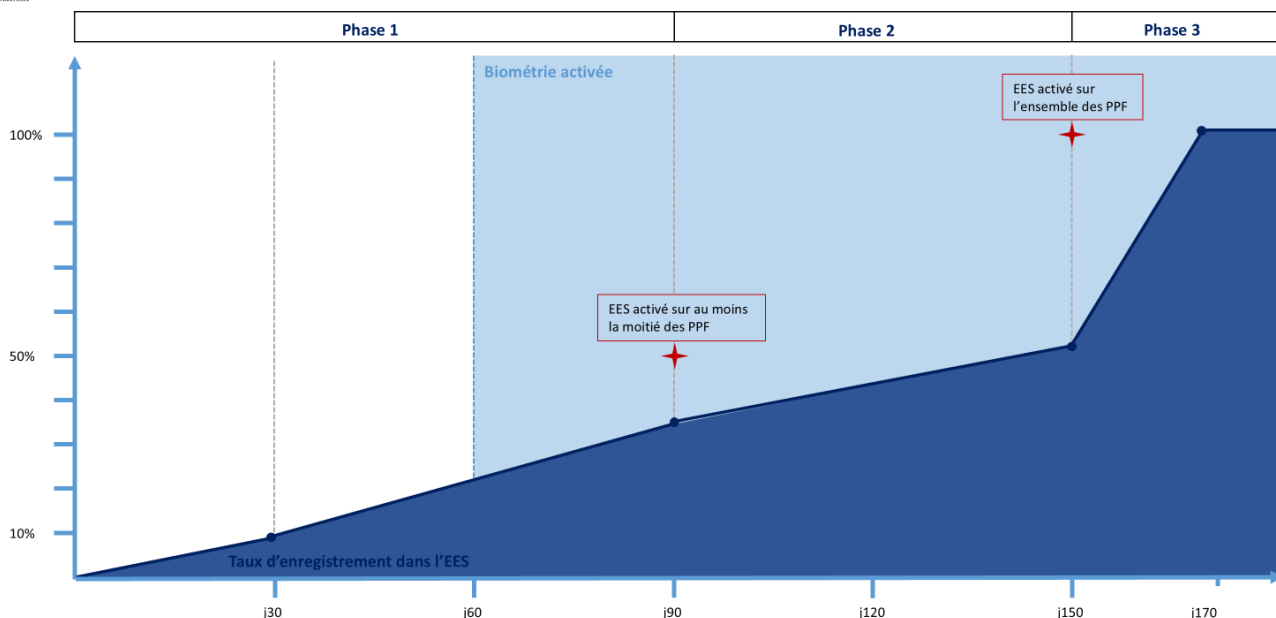
À l'approche de la saison estivale, durant laquelle les compagnies aériennes s'apprêtent à transporter plusieurs de millions de voyageurs, la Fédération Nationale de l'Aviation et de ses Métiers exprime ses préoccupations sur les conditions de passage aux frontières des aéroports français.

Ces inquiétudes s'inscrivent dans le cadre de la mise en œuvre de l'Entry-Exit System (EES), entré en vigueur en octobre 2025 aux frontières de l'espace Schengen. Si le choix d'un déploiement progressif traduisait la volonté d'assurer une montée en charge progressive et maîtrisée du dispositif, la situation aux frontières des aéroports français apparaît, à ce stade, plus contrastée. A cet égard, il convient de rappeler que le règlement européen prévoit qu'à compter du 1^{er} avril (J170), 100 % des voyageurs en provenance de pays hors Schengen soient enregistrés dans l'Entry-Exit System (EES).



GOUVERNEMENT

Phases de la progressivité EES



Or, s'agissant de la France, le dispositif de kiosques de pré-enregistrement, conçu pour fluidifier les contrôles aux frontières et accompagner la mise en œuvre de l'Entry-Exit System (EES), devait initialement être pleinement opérationnel dès octobre 2025.

Contacts presse : fnam@babylone.fr

Paul Joachim - 06 04 59 51 08

Ces kiosques avaient vocation à permettre le pré-enregistrement des données des voyageurs en amont des contrôles effectués par les services compétents, afin de réduire les temps d'attente aux aubettes. Le déploiement de ce dispositif devait constituer un levier pour anticiper le contrôle aux frontières et garantir la fluidité dans le parcours passager. Cependant, l'indisponibilité de ce dispositif risque d'allonger les délais de traitement aux frontières, voire de dégrader la ponctualité des vols.

Par ailleurs, l'application mobile destinée à permettre un pré-enregistrement à distance, et conçue comme un outil complémentaire essentiel du dispositif, n'est toujours pas disponible. En l'absence de cette solution numérique, les possibilités d'anticipation des formalités demeurent indisponibles. À ce jour, aucune échéance précise de mise à disposition n'a été communiquée, laissant subsister une incertitude pour les acteurs du transport aérien comme pour les voyageurs.

Enfin, le dispositif PARAFE, opérationnel depuis 2016, a joué un rôle déterminant dans l'amélioration de la fluidité des passages aux frontières pour les ressortissants européens ainsi que pour certains voyageurs de pays tiers munis d'un passeport biométrique. Néanmoins, son interconnexion avec le système EES dans certains aéroports nécessite encore des ajustements techniques.

Dans ces conditions, il apparaît essentiel que les acteurs du transport aérien disposent de garanties claires quant à la fluidité aux frontières, incluant la possibilité de dérogations temporaires prévues par la Commission européenne. Les dérogations actuellement prévues par le règlement pourraient en effet se révéler insuffisantes lors des périodes de forte affluence.

À l'approche de la saison estivale, période marquée par une forte intensification du trafic, la FNAM appelle en conséquence à ce que des garanties claires et crédibles soient apportées quant à la préservation de la fluidité aux frontières des aéroports français. Elle souligne que la fluidité du passage aux frontières doit demeurer la priorité absolue et que toute montée en charge du dispositif doit être conditionnée à un fonctionnement pleinement stabilisé et éprouvé en conditions réelles d'exploitation.

L'exemple de suspension du dispositif EES à l'aéroport de Paris-Le Bourget, en attente de la disponibilité des équipements nécessaires, illustre l'importance d'une approche pragmatique et adaptée aux réalités opérationnelles.



Fédération
Nationale de l'Aviation
et de ses Métiers

À propos de la FNAM - Fédération Nationale de l'Aviation et de ses Métiers

La FNAM est l'organisation professionnelle du secteur aérien représentant plus de 95% du transport aérien français. Au travers de 7 groupements professionnels - la **CSTA** (Chambre Syndicale du Transport Aérien), la **CSAE** (Chambre Syndicale de l'Assistance en Escale) – l'**EBAA** France (European Business Aviation Association) – le **GIPAG** France – Groupement des Industriels et Professionnels de l'Aviation Générale) – le **GPMA** (Groupement des Professionnels des Métiers de l'Aérien) - le **SNEH** (le Syndicat National des Exploitants d'Hélicoptères) et l'**UAF** (Union des Aéroports Français) - elle fédère 9 métiers et représente plus de 370 entreprises, soit plus de 100 000 emplois dont 65 000 en compagnies aériennes, 15 000 dans l'assistance en escale et gestionnaire d'aéroports et près de 20 000 dans les autres secteurs. La FNAM représente les intérêts collectifs de la profession sur les questions économiques, sociales, environnementales, techniques et réglementaires. Son objectif est de préserver l'excellence du secteur, de développer les emplois sur l'ensemble du territoire et d'accompagner la transition énergétique.

Retrouvez les actualités de la FNAM sur : [LinkedIn](#) et [X](#)

Plus d'informations sur www.fnam.fr

Contacts presse : fnam@babylone.fr

Paul Joachim - 06 04 59 51 08